

Pour une agriculture urbaine durable



CHARTRE AGRICOLE

Orléans Métropole 2018-2023



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DU LOIRET



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRET



Naturellement Val de Loire



Olivier CARRÉ, Président d'Orléans Métropole

Une partie de la prospérité d'Orléans est historiquement liée à l'agriculture péri-urbaine. Premier bassin de production horticole et pépiniériste de la Région Centre Val de Loire, notre territoire est riche de productions emblématiques à l'échelon national voire international. Il est ainsi de notre devoir d'être attentif à ces espaces et de protéger tout ce qui fait le cœur du monde agricole. L'essence même de la Charte agricole 2012-2017, établie en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Loiret, était donc de construire une politique publique sur ce sujet complexe et de retrouver du lien entre le monde rural et le monde urbain. La pérennisation de l'activité, la production et la commercialisation, ainsi que la communication ont été définis comme les trois axes prioritaires.

Cette première charte a été fructueuse grâce à l'accomplissement de 17 actions sur 23 en réponse aux problématiques du monde agricole, telles que la création de zones agricoles protégées, l'établissement d'une carte des sols, la réflexion sur l'utilisation des friches, le développement des circuits courts ou la mise en place d'une couveuse d'entreprises agricoles. Nous avons intégré les réflexions agricoles péri-urbaines au sein d'Orléans Métropole. Mais une telle politique se mène sur le long terme, petit à petit.

C'est pourquoi nous souhaitons poursuivre nos engagements et initier de nouveaux projets grâce à la Charte agricole 2018-2023. Nous nous y engageons notamment à être plus sensibles aux produits issus de notre territoire et à les valoriser.

Être bienveillant à l'égard du monde agricole, c'est être attentif aux espaces, mais aussi intégrer une logique alimentaire. Veillons à avoir des produits de qualité et locaux dans nos assiettes. Assurons-nous que les cantines se fournissent au plus près. Privilégier cette consommation de produits locaux répond aux attentes de nombre de nos concitoyens, nous garantit des consommables de qualité et contribue à favoriser l'économie de l'agriculture. Orléans Métropole et la Chambre d'agriculture du Loiret sont pleinement engagées dans la construction d'une politique de transition alimentaire.

**ORLÉANS
MÉTROPOLÉ**

Naturellement Val de Loire

CHARTE AGRICOLE : HORIZON 2012/2023

52%

des actions sont réalisées, engagées ou programmées à court terme

Signature de la charte agricole

12 juillet 2012

Diagnostic, concertation, rédaction de la charte

22 avril 2013

Communication, exposition

Embauche d'un salarié partagé pour l'animation de la charte

Bilan mi-parcours de la charte agricole

septembre 2014

Mise en œuvre des actions





Michel MASSON, Président de la Chambre d'agriculture du Loiret

Orléans Métropole et la Chambre d'agriculture du Loiret ont engagé une démarche conjointe depuis 2010 afin de protéger l'agriculture locale de l'urbanisation à outrance et de reconnaître l'existence de cette activité économique qui peut encore se développer. Nous avons la chance d'avoir une activité agricole riche et variée sur notre territoire. Sensibilisons les habitants sur la provenance des produits qu'ils achètent afin de les inciter à consommer local ! La Charte agricole 2012-2017 a permis de développer les circuits courts et de répertorier tous les producteurs, leurs productions et les points de vente. Nous avons travaillé sur un plan de circulation afin d'éviter les nuisances agricoles et la détérioration du matériel urbain. Nous œuvrons pour remailler le monde rural et le monde urbain. La Métropole doit rayonner au-delà de ses frontières administratives et favoriser les échanges avec les territoires ruraux du Loiret. La Charte agricole protège le foncier et établit un équilibre entre le développement économique et le maintien des zones agricoles.

Nous pouvons désormais passer à la récolte des actions mises en œuvre dans cette première charte. Il est par ailleurs de notre devoir de concrétiser les efforts réalisés et d'aller au-delà en signant la nouvelle Charte agricole 2018-2023, notamment en sensibilisant nos concitoyens à l'importance des circuits courts. Au niveau des cantines (scolaires, EPHAD, hôpitaux), cela les amènera à établir leurs menus longtemps à l'avance, voire à réapprendre à cuisiner différemment. Les élus souhaitent bien faire pour le développement économique de notre territoire et pour la prospérité agricole. Nous devons renouveler les générations d'agriculteurs et en réinstaller de nouveaux sur des friches exploitables. Cela passera également par une phase de communication et de sensibilisation au sein des écoles.

Les concitoyens urbains se disent généralement très attachés à l'environnement. Il est temps qu'ils joignent l'idée à l'action en achetant leurs produits alimentaires en local. C'est le consommateur qui fera que les choses pourront évoluer. Les produits de qualité sont forcément plus chers; mais il faut savoir faire des choix économiques qui entraîneront des modifications politiques.



75%

des actions sont
réalisées, engagées
ou programmées
à court terme



30
juin
2017

**Bilan de
la charte
agricole**

Poursuite de la mise
en œuvre des actions

2018 - 2023

**Mise en
œuvre du nouveau
programme d'actions**

Concertation pour
l'écriture du nouveau
programme d'actions



Bilan de la 1^{RE} édition 2012-2017

Située en Région Centre-Val de Loire, dans le département du Loiret, Orléans Métropole est composée de 22 communes.

La Loire, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, traverse plusieurs communes de la Métropole, dont Orléans. Ce fleuve royal participe à l'identité du territoire, structure ses paysages et son agriculture.

Les espaces agricoles représentent 30 % du territoire métropolitain et constituent une richesse économique à part entière. Orléans Métropole a pour volonté de maintenir, développer et pérenniser l'activité agricole du territoire. Ainsi, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Loiret, elle a élaboré une Charte agricole pour affirmer son ambition de **construire une stratégie durable pour l'agriculture urbaine.**

25 réunions de concertation, réunissant plus de 300 participants (communes, agriculteurs, associations, partenaires publics...), ont permis de construire la première Charte agricole d'Orléans Métropole et son programme d'actions. Le document a été signé en 2012 par les 22 maires, la Métropole, le Président de la Chambre d'agriculture du Loiret et le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret.

Cette signature a renforcé la politique agricole d'Orléans Métropole et l'engagement

des communes pour le développement d'une agriculture urbaine durable.

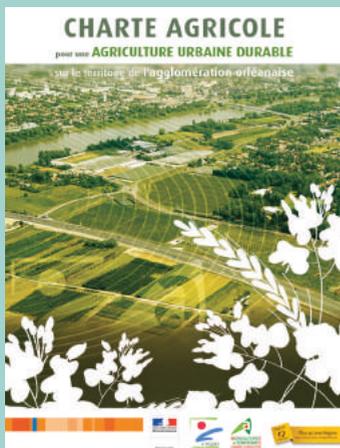
Le programme de la première Charte agricole comportait 23 actions parmi lesquelles l'accès au foncier, la circulation des engins agricoles, les friches agricoles, l'installation, la commercialisation, la communication...

Pour animer et mettre en œuvre ces actions, Orléans Métropole et la Chambre d'agriculture du Loiret ont créé un emploi partagé.

En 2017, 75 % des actions ont été mises en œuvre pour un budget total de plus de 900 000 €. 5 ans après la signature de la première Charte agricole, le programme d'actions a été actualisé pour intégrer les nouveaux enjeux et besoins de la filière agricole.

Parmi ces nouvelles perspectives, les élus ont souhaité apporter une attention particulière aux **liens entre l'agriculture urbaine et l'amélioration du cadre de vie de la Métropole Paysage.**

Ces nouvelles actions viennent compléter le plan d'actions initial de la Charte agricole.



1^{ER} PROGRAMME D' ACTIONS



10

**NOUVELLES
INSTALLATIONS
D'ENTREPRISES
AGRICOLLES
ENTRE 2012 et 2018**



2

**CHARTES DE
BON VOISINAGE
ENTRE
AGRICULTEURS
ET RIVERAINS**

1000

**HECTARES
DE FRICHES
RE-MOBILISABLES**



2

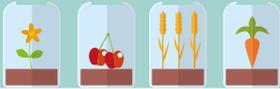
**SCHEMAS DE
CIRCULATION DES
ENGINS AGRICOLES**

5

**FICHES DE LIAISON
« CANDIDAT À
L'INSTALLATION »
TRANSMISES AUX
COMMUNES**



EN CHIFFRES



1

COUVEUSE D'ENTREPRISE AGRICOLE



22

SIGNATURES OBTENUES POUR LA 1^{RE} CHARTE : 100% DES COMMUNES ENGAGÉES



7

VIDÉOS DE PROMOTION DES MÉTIERS AGRICOLES



3

ZONES AGRICOLES PROTÉGÉES (ZAP)



50

POINTS DE VENTE DIRECTE DANS LA MÉTROPOLE



2

GUIDES DES PRODUCTEURS

50 000

EXEMPLAIRES DISTRIBUÉS

8

DOSSIERS D'AIDES ÉCONOMIQUES DÉPOSÉS (CRST)



20%

DE DÉVELOPPEMENT DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES VENTES DU PAVILLON DES PRODUCTEURS LOCAUX

75%

DU PROGRAMME D' ACTIONS RÉALISÉ



3

LOGOS POUR LA PROMOTION DES POMMES, POIRES ET CERISES DE L'ORLÉANAIS



1

CARTE DES SOLS DE LA MÉTROPOLE EN FONCTION DE LEUR VALEUR AGRONOMIQUE AU 1/50^E



966 K€*

MOBILISÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE

* SOMME EN TTC - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT CUMULÉS

VERS UN NOUVEAU PR POUR LA CHARTE



Les principes fondamentaux partagés et renouvelés

En signant la Charte agricole, les différents partenaires s'engagent à mettre en application « les fondamentaux », grands principes partagés par tous, et à les promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

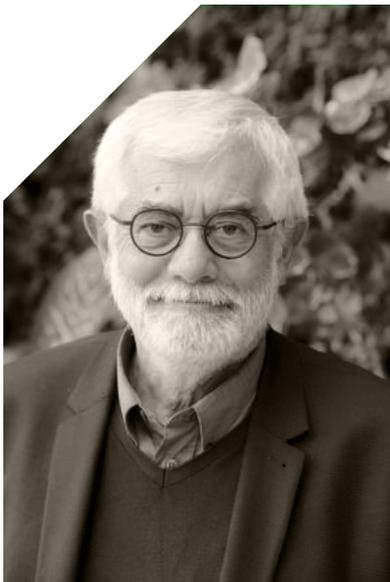
- 1** L'activité agricole est une activité économique à part entière. Il convient de pérenniser une agriculture rémunératrice, durable et de proximité, en encourageant de nouvelles activités.
- 2** La Charte agricole mobilise en priorité les dispositifs et ressources existants et fédère les acteurs locaux.
- 3** La Charte met en œuvre les orientations du volet agricole du Schéma de Cohérence Territoriale [SCoT] d'Orléans Métropole au titre desquelles la pérennisation d'espaces agricoles. Il ne peut y avoir d'activité agricole pérenne si le foncier est menacé. Les terres agricoles de la Métropole doivent être non seulement préservées mais également protégées sur le long terme.
- 4** La Charte agricole s'inscrit dans la démarche d'un aménagement durable du territoire qui limite l'étalement urbain et réduit l'artificialisation des sols en se fixant des objectifs de réduction de la consommation de l'espace.
- 5** La Charte agricole valorise les atouts de notre territoire (grande diversité des paysages et des productions : Val de Loire, [Trame verte], forêt d'Orléans, Sologne) et intègre les contraintes d'exploitation (zones inondables, zones de captage, zones naturelles...).
- 6** La Charte agricole respecte les différents modes de production et soutient le développement d'une agriculture déjà engagée dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement, en particulier l'agriculture biologique.



NOUVEAUTÉ 2018

- 7** La question alimentaire est devenue un sujet majeur. La charte agricole accompagnera les projets permettant de répondre aux besoins alimentaires de son territoire par les productions locales.

PROGRAMME D' ACTIONS AGRICOLE



**ORLÉANS
MÉTROPOLÉ**

Naturellement Val de Loire

Laurent BAUDE, Vice-président d'Orléans Métropole en charge de l'agriculture urbaine et péri-urbaine

La Charte agricole 2012-2017 a incontestablement porté ses fruits : en affirmant que la question de la préservation du foncier agricole est essentielle, en valorisant nos productions et producteurs locaux, en encourageant l'agriculture innovante et en affirmant le respect mutuel entre exploitants et nouveaux citoyens, nous avons donné une véritable dynamique à l'agriculture urbaine. Aujourd'hui nous devons aller plus loin, en particulier en nous saisissant de la question alimentaire pour que notre territoire nourrisse sa population en développant les circuits courts et une agriculture de proximité et de qualité sans intrants chimiques.

Les nouvelles actions que nous vous proposons, « Pour une agriculture urbaine durable 2018-2023 » sont autant d'opportunités à saisir pour développer une agriculture innovante et garantir le respect de notre environnement et la qualité de nos paysages.



La Charte agricole au cœur des ambitions de la Métropole

La Charte agricole « Pour une agriculture urbaine durable » est un élément constitutif du projet métropolitain. Par les thématiques qu'elle développe, elle rejoint et participe à l'élaboration d'autres documents stratégiques ou d'autres projets métropolitains en cours de validation ou d'élaboration :



La « Métropole Paysages » proposée par le SCOT

Le SCOT est un document d'urbanisme et de planification intercommunal qui détermine ce que sera le territoire de la métropole orléanaise dans 20 ans. Le document approuvé au 2019 s'articule autour de 3 axes. L'un d'eux baptisé « La Métropole Paysages » a pour ambition de révéler les qualités et les forces des paysages naturels et urbains, respecter les grands équilibres et assurer les transitions entre ville, nature et agriculture.



Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm)

Le PLUm définit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Il précise les orientations d'aménagement pour les 10 ans à venir. Le Conseil métropolitain a décidé en juillet 2017 de prescrire l'élaboration du 1er Plan Local d'Urbanisme métropolitain. Ce document remplacera les Plans Locaux d'Urbanisme communaux.



La stratégie végétale métropolitaine

La stratégie végétale s'ancre dans la politique de la Métropole et voit loin : nature, environnement, production locale... Le territoire métropolitain regorge de nombreuses richesses, que les élus souhaitent valoriser davantage par la coordination et le développement des initiatives autour du végétal.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est une démarche transversale qui vise à atténuer et adapter notre territoire au changement climatique dans l'avenir par la construction d'un plan d'actions. La question du rôle des activités agricoles et alimentaires fait partie intégrante du document.



Agreentech Valley

Un Pôle d'excellence à vocation internationale, dédié aux technologies numériques pour la filière du végétal, à Orléans, au cœur de la première région agricole de France pour la variété de ses cultures.



LE PROGRAMME D'ACTION



2018-2023





AXE 1 Préserver le foncier agricole et maintenir une activité agricole compétitive et innovante

Préserver le foncier agricole

page

ACTION 1	Encourager les projets de ZAP (Zone Agricole Protégée) et étudier la faisabilité d'un PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels) à l'échelle de la Métropole	Orléans Métropole Agence d'urbanisme		12
ACTION 2	Réaliser un diagnostic agricole synthétique pour chacun des cinq pôles agricoles	Orléans Métropole Ca45	•»»	12
ACTION 3	Réaliser une étude agricole spécifique en amont des projets d'aménagement	Maitrise d'ouvrage	•»»	13
ACTION 4	Finaliser et faire vivre le schéma de circulation des engins agricoles	Orléans Métropole Communes Exploitants agricoles	•»»	13
ACTION 5	Encourager la remise en production de friches agricoles	Orléans Métropole Communes	•»»	14
ACTION 6	Encourager et valoriser les services rendus par l'agriculture aux collectivités	Orléans Métropole Communes		14

Pérenniser et développer les actifs agricoles

ACTION 7	Animer, pérenniser et faire vivre la couveuse d'entreprises agricoles Terr'O	Terr'O	•»»	15
ACTION 8	Accompagner les porteurs de projet dans leur recherche de foncier, leur installation et transmission d'entreprise	Orléans Métropole Ca45	•»»	15
ACTION 9	Valoriser les métiers de la production horticole pour encourager les reprises d'entreprises et maintenir un tissu économique dynamique	Orléans Métropole Ecoles Ca45		16
ACTION 10	Encourager la réintroduction de la filière animale sur le territoire d'Orléans Métropole	Orléans Métropole Ca45		16

Encourager l'innovation et la modernisation des exploitations

ACTION 11	Encourager et soutenir les communes dans la mise en place de projets agricoles innovants	Orléans Métropole		17
ACTION 12	Étudier la faisabilité d'une ferme urbaine viable économiquement	Orléans Métropole / SEMDO		17
ACTION 13	Accompagner les projets d'investissement pour le maintien d'outils de productions innovants et compétitifs	Orléans Métropole Région CVL	•»»	18
ACTION 14	Étudier l'opportunité de développer une filière locale de cultures énergétiques et agro-matériaux	Orléans Métropole	•»»	18

AXE 2 Développer une agriculture de proximité innovante et respectueuse de l'environnement

Encourager et développer des circuits alimentaires de proximité

page

ACTION 15 Participer à la structuration et l'organisation du territoire par l'élaboration d'un PAT et d'un PTAA	Multi partenarial Orléans Métropole		19
ACTION 16 Valoriser les productions locales emblématiques, création d'IGP (cerises, clématites...)	Orléans Métropole INAHO / producteurs		20
ACTION 17 Faire connaître les exploitations pratiquant la vente directe et accompagner le développement des circuits courts alimentaires	Orléans Métropole Ca45	•»»	20
ACTION 18 Développer les projets de point de vente collectif ou magasins de producteurs	Orléans Métropole Ca45		21
ACTION 19 Valoriser et développer le Pavillon des producteurs locaux	Orléans Métropole Pavillon	•»»	21

Valoriser la filière ornementale locale pour stimuler le rayonnement végétal de la Métropole

ACTION 20 Participer au Plan de développement végétal urbain d'Orléans Métropole	Orléans Métropole		22
ACTION 21 Favoriser le développement des appellations AOC Orléans et AOC Orléans Cléry	Orléans Métropole Syndicat Viticole		22
ACTION 22 Encourager l'approvisionnement des paysagistes et collectivités en végétaux d'ornement produits localement. Mise en place d'une Charte de l'achat local	Orléans Métropole / Ca45		23
ACTION 23 Faire connaître l'offre et la demande locale pour stimuler les relations commerciales - Organiser des rencontres annuelles avec les acteurs	Orléans Métropole Ca45		23
ACTION 24 Intégrer la filière horticole dans les projets de végétalisation en développant les contrats de culture	Orléans Métropole Ca45 / FNPHP		24
ACTION 25 Développer les liens avec la Cosmetic Valley sur le végétal	Orléans Métropole		24
ACTION 26 Créer des jardins éphémères portés par les écoles et/ou le tissu associatif	Orléans Métropole		25

Préserver les ressources

ACTION 27 Accompagner les exploitations développant des labels d'Agriculture Biologique (AB) et/ou de Haute Valeur Environnementale (HVE) sur leur exploitation	Orléans Métropole		26
ACTION 28 Encourager la prise en compte de la biodiversité sur les exploitations et la gestion durable de la ressource en eau	Orléans Métropole Contrat Territorial	•»»	26
ACTION 29 Encourager l'organisation et la structuration logistique du territoire, notamment sur le dernier kilomètre	Orléans Métropole Loire&Orléans Eco		27
ACTION 30 Réduire et valoriser les déchets alimentaires et ornementaux (compostage, méthanisation, lutte contre le gaspillage...)	Orléans Métropole DDT		27

AXE 3 Communiquer et mettre en réseau

ACTION 31 Créer une « dynamique » entre exploitants, résidents et élus de la Métropole, (exemple : charte de bon voisinage établie en concertation entre ces différents acteurs)	Orléans Métropole Communes Ca45	•»»	28
ACTION 32 Communiquer sur les thèmes de l'agriculture urbaine auprès du grand public. Valoriser les métiers, les productions et les hommes	Orléans Métropole Ca45	•»»	28



PÉRENNISER LE FONCIER

ACTION
1

Encourager les projets de ZAP (Zone Agricole Protégée) et étudier la faisabilité d'un PAEN (Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels) à l'échelle de la Métropole



CONTEXTE	En secteur urbain et péri-urbain, la pression foncière est importante, la nécessité de protéger le foncier agricole l'est donc également. La protection du foncier est la garantie du maintien d'une activité économique nourricière, de l'entretien des paysages et de la limitation de l'imperméabilisation des sols. Au cours de la première Charte agricole, 3 communes ont réalisé des Zones Agricoles Protégées (ZAP). Cet outil vient figer le zonage agricole sur les parcelles concernées par arrêté préfectoral. Un autre outil encore plus contraignant est utilisé dans plusieurs métropoles françaises : le PAEN (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels). Ce zonage réalisé à l'échelle intercommunale fixe le zonage agricole par arrêté ministériel.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Étudier la faisabilité de la mise en place d'un PAEN à l'échelle métropolitaine. Étudier la faisabilité technique et réglementaire, estimer la surface à protéger et les enjeux pour le territoire.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • Agence d'urbanisme
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Communes • DDT • Chambre d'agriculture du Loiret
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Réalisation de l'étude de faisabilité

ACTION
2

Réaliser un diagnostic agricole synthétique pour chacun des cinq pôles agricoles



Poursuite d'une action inscrite dans la Charte agricole 2012 -2017

CONTEXTE	Par délibération du 11 juillet 2017, les élus métropolitains ont décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm). À horizon 2021, ce document se substituera aux PLU communaux et devra définir pour les dix années à venir la vocation des différentes zones du territoire métropolitain. Dans ce cadre, la réalisation d'un diagnostic agricole préalable est essentielle pour étudier et prendre en compte au mieux l'activité agricole et les besoins à long terme.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Établir, par pôle, la liste des exploitants siégeant ou cultivant sur chacun des cinq pôles puis réaliser, grâce à des entretiens individuels, une « fiche d'identité » des différents pôles (types d'activités, âge moyen des exploitants, type de bâtiments, typologie des cultures, identification des projets, circulation des engins agricoles...) Construire une cartographie synthétique des exploitations agricoles du territoire Partager les résultats du diagnostic avec les élus et les exploitants.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Chambre d'agriculture du Loiret • communes
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Taux de participation des exploitants aux entretiens individuel

ET MAINTENIR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE



ACTION 3

Réaliser une étude agricole spécifique en amont des projets d'aménagement



Poursuite d'une action inscrite dans la Charte agricole 2012 -2017

CONTEXTE	<p>Le décret n°2016-1190 prévoit la réalisation d'études préalables aux projets d'aménagement. Cette étude comprend :</p> <p>« 1° Une description du projet et la délimitation du territoire concerné ; 2° Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné. Elle porte sur la production agricole primaire, la première transformation et la commercialisation par les exploitants agricoles et justifie le périmètre retenu par l'étude. 3° L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole de ce territoire. 4° Les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet »</p> <p>Le SCOT d'Orléans Métropole prévoit que cette étude soit réalisée systématiquement en amont des projets d'aménagement impactant la zone agricole.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	Maintenir une économie agricole viable sur le long terme en limitant la consommation de foncier agricole. Éviter, réduire ou à défaut compenser l'économie agricole locale détruite par tout nouveau projet d'aménagement.
ORGANISME PILOTE	Maitre d'ouvrage
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Chambre d'agriculture du Loiret • Orléans Métropole • DDT
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Plus-value générée par la réalisation des mesures compensatoires pour la filière agricole

ACTION 4

Finaliser et faire vivre le schéma de circulation des engins agricoles



Poursuite d'une action inscrite dans la Charte agricole 2012 -2017

CONTEXTE	<p>La concertation menée en 2011 pour la réalisation du plan d'actions de la première Charte agricole a fait ressortir cette action comme prioritaire pour les exploitants agricoles en grandes cultures. Deux schémas de circulation ont été réalisés entre 2012 et 2017 sur le nord-est et le nord-ouest de la Métropole.</p> <p>Maintenir la circulation des engins agricoles afin de pérenniser l'accès aux parcelles Limiter l'enfrichement et la perte de revenus liée à l'inaccessibilité d'une parcelle par un aménagement urbain mal dimensionné.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	L'enjeu de ce nouveau programme d'actions sera de faire vivre les deux schémas déjà réalisés en les actualisant régulièrement et en finalisant la couverture du territoire au sud.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Communes • Agriculteurs • Conseil départemental
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Mise à jour régulière du document Réduction du nombre de nouveaux aménagements de circulation pouvant être gênants Participation des agriculteurs et des communes

ACTION
5**Encourager la remise en production de friches agricoles**

 Poursuite d'une action inscrite dans la Charte agricole 2012-2017

CONTEXTE	<p>Terres agricoles non cultivées, les friches sont des espaces à l'abandon. Dans certains secteurs, elles sont justifiées par la faible qualité des sols. Dans d'autres, il s'agit d'opportunisme face à la pression foncière ou d'un manque d'information des propriétaires sur les modalités de mise en œuvre des baux ruraux.</p> <p>Néanmoins, la loi prévoit l'entretien des biens par leur propriétaire.</p> <p>En 2017 un diagnostic des friches agricoles a permis d'identifier 1 000 hectares de friches agricoles re-mobilisables.</p> <p>Un scoring par type de culture évalue le type de production le plus adapté à chacune des parcelles en friches identifiées.</p> <p>Ce travail très abouti ne demande plus qu'à être exploité pour remettre en culture les friches.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Identifier une stratégie d'intervention auprès des propriétaires et des exploitants intéressés par un agrandissement ou une installation.</p> <p>Mettre en place une animation foncière auprès des propriétaires.</p> <p>Proposer un accompagnement financier au défrichage pour la remise en culture.</p>
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Chambre d'agriculture du Loiret • DDT • SAFER • Communes
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre d'hectares remis en culture

ACTION
6**Encourager et valoriser les services rendus par l'agriculture aux collectivités**

CONTEXTE	<p>Les collectivités font appels aux agriculteurs dans certaines situations nécessitant du matériel spécifique. On peut citer par exemple le déneigement des routes, le dépannage de véhicules embourbés, l'entretien des fossés ou des chemins.</p> <p>Autant d'actions qui sont généralement externalisées et qui peuvent être confiées aux agriculteurs de la commune qui le souhaitent contre rémunération.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Encourager le recours aux services d'exploitants agricoles pour le développement de la commune.</p> <p>Valoriser l'expertise et le rôle de l'agriculture pour l'intérêt général.</p> <p>Optimiser le matériel et apporter un revenu supplémentaire aux exploitants.</p> <p>Déneigement, entretien des fossés, entretien des chemins.</p>
ORGANISME PILOTE	Communes • Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Chambre d'agriculture du Loiret • Agriculteurs
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Évaluation du nombre de services et prestations rendus par les agriculteurs aux communes

PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LES ACTIFS AGRICOLES

ACTION 7

Animer et faire vivre la couveuse d'entreprises agricoles Terr'O



Poursuite d'une action inscrite dans la Charte agricole 2012 -2017

CONTEXTE	<p>Le premier programme d'actions de la Charte agricole prévoyait la réalisation d'une étude de faisabilité d'une couveuse d'entreprises agricoles. Les conclusions de l'étude ont orienté la Métropole vers la création d'une couveuse en archipels. Ce concept, moins coûteux et plus flexible, repose sur la mise à disposition gratuite de foncier le temps du test d'activité. À l'issue du test, le couvé a le choix de s'installer, ou non, sur le lieu du test ou sur un autre site.</p> <p>L'association PES45 (Pour une Économie Solidaire 45) a développé une branche agricole dans son activité de couveuse d'entreprises pour permettre l'hébergement administratif et financier des porteurs de projets agricoles en couveuse.</p> <p>En complément, une association multi-partenariale, baptisée Terr'O, a été créée pour proposer un accompagnement personnalisé aux couvés durant leur test d'activité.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Développer et promouvoir le concept de couveuse d'entreprises agricoles et plus précisément l'accompagnement que peut proposer Terr'O.</p> <p>Faire vivre et accompagner l'association dans son fonctionnement et son développement.</p> <p>Accompagner de nouveaux couvés dans leur test d'activité.</p>
ORGANISME PILOTE	Terr'O
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Membres de l'association Terr'O
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de couvés hébergés et installés

ACTION 8

Accompagner les porteurs de projet dans leur recherche de foncier, leur installation et la transmission d'entreprise



Poursuite d'une action inscrite dans la Charte agricole 2012 -2017

CONTEXTE	<p>Depuis plusieurs années dans la Métropole orléanaise, comme partout en France, le nombre d'agriculteurs diminue. Cette tendance est amplifiée par un foncier agricole de plus en plus rare et onéreux, freinant notamment les projets d'installation.</p> <p>Pourtant, d'ici 2020 la moitié des agriculteurs et agricultrices métropolitains de 55 ans et plus n'auront pas de solution de reprise de leur exploitation. Les élus locaux, chacun sur leur territoire, peuvent avoir une bonne vision des départs à la retraite ainsi que des opportunités foncières possibles.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Effectuer une veille sur le foncier disponible.</p> <p>Encourager les communes à se mettre en relation avec le pôle installation transmission pour faciliter la transmission et l'installation agricoles.</p> <p>Accompagner les porteurs de projet et faciliter la mise en relation avec les interlocuteurs les plus pertinents.</p>
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Chambre d'agriculture du Loiret • Communes
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de nouvelles installations sur le territoire

ACTION
9

Valoriser les métiers de la production horticole pour encourager les reprises d'entreprises et maintenir un tissu économique dynamique



CONTEXTE	Historiquement, l'Orléanais était la capitale de l'horticulture grâce aux nombreux producteurs situés dans le quartier Saint-Marceau. Suite à l'urbanisation et aux nombreux départs en retraite successifs du siècle dernier, la Métropole compte aujourd'hui seulement 43 producteurs de plantes ornementales dont l'âge moyen des chefs d'entreprise est de 53 ans. Dans les écoles d'horticulture, les promotions se dirigent plus facilement vers les métiers du paysage, délaissant les filières de production. Il existe donc un réel enjeu de renouvellement des générations et de création de vocations vers les métiers de la production horticole.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Rendre la filière attractive afin d'inciter les nouvelles générations à reprendre les entreprises lors des départs en retraite. Créer de nouvelles entreprises notamment grâce à la mise en place de ZAP sur toute la Métropole. Lancer une campagne de communication sur les métiers de l'horticulture. Communiquer vers l'enseignement agricole sur un nouveau marché dynamique et en pleine mutation (végétal urbain, cosmétique, agriculture urbaine, îlots de chaleur urbain, approvisionnement local...)
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • Chambre d'Agriculture du Loiret • Écoles
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Chambre d'Agriculture Régionale (CAP filière) • Région Centre-Val de Loire • Établissements d'enseignement (MFR Orléanais, École la Mouillère, écoles d'architecture, École Polytechnique...) • FNPHP • Plante&Cité • UMT Stratète • AgreenTech Valley • CDHR
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Campagnes de communication lancées Nombre d'étudiants inscrits en filière de production horticole Nombre de reprises d'exploitations

ACTION
10

Encourager la réintroduction de la filière animale sur le territoire d'Orléans Métropole



CONTEXTE	Orléans Métropole a l'avantage d'accueillir une agriculture très diversifiée sur son territoire : arboriculture, maraîchage, horticulture, pépinière, vigne, apiculture, céréales et grandes cultures. En revanche les activités d'élevage se font rares. Quelques élevages de chevaux et un élevage d'escargots se démarquent dans le paysage. Pourtant, à l'heure des circuits de proximité, il est essentiel de favoriser le retour de l'élevage sur la Métropole orléanaise (ovin, bovin, caprin, porcin, avicole...).
OBJECTIFS DE L'ACTION	Encourager les projets d'installation en élevage. Accompagner les installations et leur faisabilité réglementaire. Favoriser leurs conditions de réussite de l'installation (forage, voisinage, limiter les nuisances, bâtiments, commercialisation, foncier...)
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • Chambre d'agriculture du Loiret
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Syndicats de filière et groupement agricoles • Alysée • DDT
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre d'installations d'élevage sur le territoire

ENCOURAGER L'INNOVATION ET LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS



Encourager et soutenir les communes dans la mise en place de projets agricoles innovants



Nouvelle action

CONTEXTE	Depuis la signature de la Charte agricole en 2012, les 22 communes d'Orléans Métropole se sont investies dans la politique agricole. De nombreux projets communaux ont vu le jour : ZAP, installations d'agriculteurs, charte de bon voisinage, marchés de producteurs, points de vente, communication, légumeries, ferme urbaine... Il convient donc de soutenir et d'encourager ces initiatives pour maintenir une dynamique agricole sur l'ensemble du territoire.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Lancer annuellement un appel à projets communal. L'appel à projets sera ouvert uniquement aux communes membres d'Orléans Métropole. Il permettra, pour des projets d'investissement et d'intérêt collectif uniquement, une aide de 50 % plafonnée à 20 000 € par projet d'investissement.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	DDT • Chambre d'agriculture du Loiret
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de dossiers déposés Nombre de projets aidés



Étudier la faisabilité d'une ferme urbaine viable économiquement



Nouvelle action

CONTEXTE	En contexte urbain et intra-urbain, la pression foncière est conséquente et les surfaces disponibles pour une activité agricole sont de plus en plus réduites. L'enjeu de nourrir les villes en circuits courts reste pourtant de plus en plus d'actualité. L'ambition est donc de créer une exploitation agricole viable économiquement en toiture et/ou en pied d'immeuble. Cette exploitation, tournée vers la vente directe, doit également être une vitrine pour l'ensemble de la filière locale. Un projet d'aménagement ambitieux sera identifié pour réaliser cette étude de faisabilité.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Identifier des pistes de réflexions par l'analyse d'un benchmark critique des initiatives nationales et internationales. Évaluer les surfaces nécessaires à la création d'une ferme urbaine viable économiquement en toiture et/ou en pied d'immeuble. Étudier la faisabilité agronomique, économique, réglementaire et juridique d'un tel projet.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • SEMDO
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	AgroParisTech • Chambre d'agriculture du Loiret
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Réalisation de l'étude



ACTION
13

Accompagner les projets d'investissement pour le maintien d'outils de production innovants et compétitifs



Poursuite d'une action inscrite dans la Charte agricole 2012 -2017

CONTEXTE	<p>Dans la Métropole, comme partout en France, la moyenne d'âge des actifs agricoles et des outils de production est assez élevée.</p> <p>L'investissement dans du matériel innovant et compétitif favorise la création de la valeur ajoutée pour l'entreprise, valorise la filière et rend les outils de production plus attractifs dans un objectif de transmission.</p> <p>Sont ciblées ici toutes les innovations permettant de réduire l'impact de la production agricole sur les ressources (eau, énergie, intrants, gestion des déchets à la source...).</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Identifier un budget annuel d'aide à l'investissement en lien étroit avec la Région Centre-Val de Loire. Rédiger un cahier des charges et un appel à manifestation d'intérêt.</p> <p>Encourager les agriculteurs, toutes productions confondues, à déposer des dossiers d'aides financières pour des outils de production compétitifs et innovants.</p>
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • Région Centre-Val de Loire
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Agreentech Valley • Chambre d'agriculture du Loiret
CRITÈRE D'ÉVALUATION	<p>Nombre de projets proposés</p> <p>Nombre de projets aidés</p>

ACTION
14

Étudier l'opportunité de développer une filière locale de cultures énergétiques et agro-matériaux



Poursuite d'une action inscrite dans la Charte agricole 2012 -2017

CONTEXTE	<p>Orléans Métropole est engagée dans une démarche de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui vise à réduire les gaz à effet de serres et les sources de pollution.</p> <p>L'agriculture peut être source d'amélioration du climat, notamment par la mise en place de cultures énergétiques et d'agro matériaux.</p> <p>Plusieurs leviers d'actions sont identifiés.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Étudier le potentiel et le retour sur investissement de ce type de culture pour la filière agricole.</p> <p>Évaluer l'impact sur la production.</p> <p>Identifier les cultures énergétiques et d'agro-matériaux les plus adaptées, le volume et les débouchés potentiels (chaudière, compost, méthaniseur...)</p>
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	INRA • BRGM • Chambre d'agriculture du Loiret
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Résultat de l'étude

AXE 2 DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ INNOVANTE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT



ENCOURAGER ET DÉVELOPPER DES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ



Participer à la structuration et l'organisation du territoire par l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) et d'un Projet Territorial Agricole et Agricole (PTAA)



CONTEXTE	<p>PAT : projet conduit à l'échelle départementale pour réunir, fédérer et structurer l'ensemble des acteurs autour de la thématique alimentaire. Ce projet est coordonné par la Chambre d'agriculture du Loiret et le Conseil Départemental du Loiret.</p> <p>PTAA : cette action complémentaire au PAT départemental, s'entend à une échelle plus fine, celle de la métropole orléanaise. L'action vise à assurer la cohérence entre les objectifs du PCAET et le développement de la filière agricole locale, par le prisme des enjeux climatiques et alimentaires agricoles.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>PAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une organisation multi-acteurs au niveau départemental • Diagnostic alimentaire territorial concerté • Développement d'un plan d'actions par type de filière <p>PTAA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'impact climatique de l'agriculture localement • Diagnostic de la filière alimentaire locale • Plan d'actions pour limiter l'impact climatique et développer la filière alimentaire de proximité
ORGANISME PILOTE	<p>PAT : Conseil départemental du Loiret et Chambre d'agriculture du Loiret</p> <p>PTAA : Orléans Métropole</p>
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	<p>PAT : collectivités • Régions • Associations, producteurs • Acteurs du monde économique</p> <p>PTAA : Associations • Producteurs • Acteurs du monde économique</p>
CRITÈRE D'ÉVALUATION	<p>PAT : labellisation nationale obtenue</p> <p>PTAA : nombre d'actions du plan d'actions mise en place</p>

ACTION
16**Valoriser les productions locales emblématiques, création d'une Indication Géographique Protégée (IGP), cerises, clématites...**Nouvelle
action

CONTEXTE	La Métropole orléanaise possède deux cultures très emblématiques : la production de plantes grimpantes, principalement de clématites, et la production de cerises. 60% de la production française en plantes grimpantes provient du bassin orléanais, ce qui en fait le premier bassin de production national. Les cerisiers installés à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, bassin de production le plus au nord de la France, sont typiques du territoire car leur fructification est plus tardive. C'est également une production historique du secteur déclinée en plusieurs produits transformés.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Créer des groupements de producteurs/transformateurs afin de mettre en place un organisme de défense et de gestion du produit. Aider à la construction d'un dossier de demande pour ces deux IGP. Faire reconnaître la qualité des productions orléanaises.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • INAO
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Chambre d'Agriculture du Loiret Cerise : association des producteurs de cerises, confrérie des mangeurs de cerises, producteurs de cerises, transformateur pour la production de dérivés de la cerise Clématite : producteurs de plantes grimpantes métropolitains (Cerdys, Pépinières Javoy et Pépinières Travers), FNPHP
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de dossiers déposés

ACTION
17**Faire connaître les exploitations pratiquant la vente directe et accompagner le développement des circuits courts alimentaires**Nouvelle
action

CONTEXTE	En 2013, Orléans Métropole et la Chambre d'agriculture du Loiret ont publié le premier guide des producteurs locaux. Celui-ci a été entièrement financé par les deux organismes partenaires. Il recensait 48 producteurs pratiquant la vente directe. Une seconde édition publiée en 2016 répertorie 50 producteurs. Au total, près de 50 000 guides ont été distribués au grand public. Une signalétique et une application smartphone sont venues compléter la sortie papier du guide. Suite à ces publications, les producteurs ont majoritairement vu la fréquentation et le chiffre d'affaires de leur point de vente augmenter. Il s'agit donc là de maintenir et amplifier la dynamique engagée.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Réaliser une mise à jour du guide des producteurs. Proposer une signalétique d'après la charte graphique du guide à tous les producteurs. Encourager la diversification des exploitations vers la vente directe. Accompagner les marchés dans leur développement.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Chambre d'agriculture du Loiret • Producteurs
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Mise à jour du guide Nombre de guides distribués Nombre de producteurs recensés

ACTION
18

Développer les projets de point de vente collectif ou magasins de producteurs



Nouvelle
action

CONTEXTE	<p>Avec plus de 50 points de vente direct à la ferme la métropole orléanaise dispose d'une offre de circuits courts importants.</p> <p>Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à la qualité et la provenance des produits qu'ils achètent.</p> <p>Au niveau départemental d'autres productions viennent compléter l'offre métropolitaine principalement composée de plantes, fruits et légumes.</p> <p>En proposant un magasin de produits locaux les consommateurs auront la possibilité de trouver en un seul lieu la totalité des produits qu'ils recherchent (plantes, aromates, viande, poisson, fromages, œufs, lait, céréales, farine, pâtes, légumes, fruits, vin, bière, cosmétiques, ...)</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Accompagner et impulser une démarche collective de magasin de vente directe approvisionné par les producteurs du département, ouvert aux particuliers.</p> <p>Promouvoir les productions alimentaires et favoriser les circuits courts et l'approvisionnement local pour les habitants de la Métropole.</p>
ORGANISME PILOTE	Chambre d'agriculture du Loiret • Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Bienvenue à la ferme • Producteurs
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Création du magasin Nombre de producteurs impliqués

ACTION
19

Valoriser et développer le Pavillon des producteurs locaux



Poursuite d'une
action inscrite dans
la Charte agricole
2012 -2017

CONTEXTE	<p>Le marché de gros, rebaptisé le « Pavillon des producteurs locaux » en 2016 est une structure de vente en demi-gros située à La Chapelle-Saint-Mesmin. Elle est approvisionnée tout au long de l'année par une trentaine de producteurs loirétains, principalement arboriculteurs et maraîchers. L'accès est ouvert aux professionnels de l'alimentaire uniquement (restaurateurs, traiteurs, revendeurs, primeurs, producteurs en complément de gamme).</p> <p>Le Pavillon des producteurs locaux a bénéficié d'un accompagnement dans son développement au cours de la première Charte agricole.</p> <p>Aujourd'hui, il doit répondre à de nouveaux enjeux d'approvisionnements locaux, notamment en répondant aux besoins de la restauration collective.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Assurer la pérennité du Pavillon des producteurs dans la durée.</p> <p>Favoriser le renouvellement des générations.</p> <p>Assurer l'accueil de nouveaux producteurs par un agrandissement du bâtiment.</p> <p>Structurer et organiser l'apport de produits pour répondre aux besoins de la restauration collective.</p> <p>Évaluer les perspectives de développement vers une organisation en tournée (pour récupérer les produits) et/ou une livraison des produits.</p>
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • Association des producteurs du Pavillon
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	CCI • CMA • Organismes de restauration collective • Entreprises de logistique • Chambre d'agriculture du Loiret
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nouveaux producteurs Nombre de clients supplémentaires

VALORISER LA FILIÈRE ORNEMENTALE LOCALE POUR STIMULER LE RAYONNEMENT VÉGÉTAL DE LA MÉTROPOLE



Participer au Plan de Développement végétal urbain d'Orléans métropole



Nouvelle action

CONTEXTE	Plusieurs plantes sont emblématiques du territoire orléanais : la rose, la clématite, la cerise (voir action 16), le chrysanthème... Pourtant ces espèces sont peu valorisées et certaines même peu connues par les habitants de la Métropole. Ce patrimoine économique est pourtant une source de fierté territoriale qui mérite d'être mise en valeur comme savoir-faire remarquable de l'Orléanais.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Créer et renforcer l'identité végétale de la Métropole Redynamiser l'image de ces plantes Organiser des manifestations participatives afin de faire connaître les plantes emblématiques moins connues Communiquer largement sur ces variétés pour développer le tissu économique local
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Office de Tourisme • CDHRC • Associations d'arboriculteurs et maraîchers • Chambre d'Agriculture du Loiret
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Opérations de communication réalisées



Favoriser le développement des appellations AOC Orléans et AOC Orléans Cléry



Nouvelle action

CONTEXTE	Reconnue en 2006 en deux appellations, le vignoble de l'AOC Orléans et de l'AOC Orléans Cléry est situé au sud de la Loire, entre Orléans et la Sologne. Quatre vigneron indépendants font vivre cette appellation, fleuron d'une tradition viticole ancestrale. Quatre cépages sont utilisés pour l'Orléans, le Chardonnay pour les blancs, le Meunier et le Pinot Noir pour les rouges et rosés, le Pinot Gris en cépage accessoire des blancs et rosés. L'Orléans Cléry est produit avec du Cabernet Franc. Les AOC Orléans et Orléans Cléry ont la particularité de porter le nom de la capitale régionale. Une singularité qui mérite d'être soulignée et valorisée d'un point de vue commercial et touristique.
OBJECTIF DE L'ACTION	Préserver et développer les appellations et soutenir les vignerons dans leur développement productif, commercial et marketing.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • Syndicat viticole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Chambre d'agriculture du Loiret • Région Centre Val de Loire
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Développement du chiffre d'affaire des vignerons

ACTION
22

Encourager l'approvisionnement des paysagistes et collectivités en végétaux d'ornement produits localement. Mise en place d'une charte de l'achat local



Nouvelle
action

CONTEXTE	<p>En septembre 2018, Orléans Métropole est la première collectivité à signer la Charte régionale pour la promotion des produits horticoles et des aménagements paysagers.</p> <p>Une étude conduite en 2018 par la Chambre d'agriculture révèle que la clé de l'approvisionnement local ornemental repose sur la rédaction et la réponse aux appels d'offres. Les entreprises de paysage de taille conséquente s'approvisionnent le plus possible localement, mais cela est plus difficile lors de réponses aux appels d'offres. Les entreprises de petite taille commandent principalement en local et répondent aux procédures de marchés publics.</p> <p>De leur côté, les collectivités commandent leurs plantes en local pour le remplacement de végétaux mais passent par appel d'offres pour les nouveaux aménagements.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Développer l'approvisionnement local au niveau des paysagistes et des collectivités pour soutenir les entreprises horticoles et valoriser leur savoir-faire en les intégrant dans les procédures de marchés publics.</p> <p>Faire vivre la Charte de l'achat local en l'annexant aux cahiers des charges.</p> <p>Identifier la palette végétale des productions locales.</p> <p>Faire connaître les productions locales aux décideurs.</p> <p>Sensibiliser les différents acteurs à la qualité des productions locales, notamment grâce à la signature de la Charte régionale</p>
ORGANISME PILOTE	Chambre d'Agriculture du Loiret • Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	FNPHP • AMF • Val'hor • Horticulteurs et pépiniéristes locaux • CAP Filière Horticole
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Réalisation d'une base de données de l'ensemble des productions locales tout en faisant vivre la Charte de l'achat local

ACTION
23

Faire connaître l'offre et la demande locales pour stimuler les relations commerciales. Organiser des rencontres annuelles avec les acteurs



Nouvelle
action

CONTEXTE	<p>La Métropole orléanaise possède à elle seule plus de 35 % de la production ornementale départementale. Cette production est à la fois très diversifiée et spécifique : plantes grimpantes (60 % de la production française), rosiers (Orléans était surnommée « Capital de la rose »), jeunes plantes de pépinière, tapis végétalisés, plantes aromatiques, pivoines, chrysanthèmes, petits fruits bio, mais aussi plus généralement plantes de haies, arbustes et vivaces.</p> <p>Les acteurs de la filière se connaissent mais se rencontrent finalement peu, par manque de temps, et le regrettent.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Créer une dynamique locale entre les différents acteurs de la filière (collectivités, paysagistes et producteurs) pour l'aménagement de nouveaux projets urbains afin d'encourager le développement économique des entreprises.</p> <p>Aider les acteurs à connaître les problématiques techniques de chacun en organisant une rencontre annuelle pour développer un marché d'offres et de demandes cohérent.</p>
ORGANISME PILOTE	Chambre d'Agriculture du Loiret • Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Plante&Cit� • Paysagistes • Horticulteur • P�pini�res • SNHF • Hortis • CDHRC • CAP Fili�re Horticole
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Organisation d'au moins 1 rencontre annuelle Nombre de participants par session

ACTION
24

Intégrer la filière horticole dans les projets de végétalisation en développant les contrats de culture



Nouvelle
action

CONTEXTE	<p>L'offre en végétaux d'ornement n'est pas adaptée à la demande des collectivités et des paysagistes, notamment en raison de la demande trop tardive de gros volumes sur certains végétaux spécifiques par les concepteurs paysagistes et les entreprises de paysage pour l'aménagement de nouveaux projets.</p> <p>La mise en production moyenne d'une plante a une durée comprise entre 12 et 18 mois (hors arbres). Une demande anticipée permettrait aux producteurs de mieux répondre aux besoins et de développer l'économie locale tout en limitant les transports.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Anticiper la mise en culture des végétaux pour intégrer les producteurs dès l'initiation d'un projet métropolitain.</p> <p>Étudier la faisabilité juridique d'un contrat de culture avec le service des marchés publics.</p> <p>Bénéficier du savoir-faire des producteurs.</p> <p>Communiquer sur cette démarche encore peu utilisée et devenir collectivité-pilote du département.</p>
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole, Chambre d'Agriculture du Loiret • FNPHP
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Plante&Cité • Val'hor • Loire&Orléans Éco • Producteurs de plantes ornementales
CRITÈRE D'ÉVALUATION	<p>Nombre de contrats de culture formalisés</p> <p>Nombre de producteurs engagés dans un contrat de culture</p>

ACTION
25

Développer les liens avec la Cosmetic Valley sur le végétal



Nouvelle
action

CONTEXTE	Orléans Métropole est située au cœur de la Cosmetic Valley, premier centre de ressources mondial en parfumerie cosmétique. La Cosmetic Valley est reconnue comme le premier pôle de compétitivité national spécialisé dans la production de biens de consommation de la filière des parfums et des cosmétiques.
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Créer de nouvelles dynamiques et de nouveaux débouchés entre la production horticole et végétale en général et les entreprises et laboratoires de recherche de la Cosmetic Valley.</p> <p>Faire rayonner l'Orléanais en lui donnant une visibilité nationale et internationale sur le développement de filières végétales en lien avec la cosmétique et les parfums.</p>
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	ASTREDHOR (CDHRC) • INRA • AgreenTech Valley • Cosmetic Valley
CRITÈRE D'ÉVALUATION	<p>Organisation de rencontres entre les différents acteurs des deux filières</p> <p>Développement de contrats et de partenariats pour la recherche, l'innovation et la production</p>

<p>CONTEXTE</p>	<p>L'achat du végétal ornemental est à la fois influencé par les tendances, les sensibilités des différents acteurs et les nouvelles problématiques d'entretien dûes notamment au zéro phyto dans les espaces publics (augmentation du temps d'entretien et donc besoin de solutions comme la végétalisation des surfaces) et dans les jardins privés.</p> <p>Orléans Métropole vient de lancer la démarche « Le végétal, ADN du territoire », une ambition qui s'inscrit dans le SCOT « Métropole Paysages ».</p> <p>De nombreuses villes ont déjà initié la création de jardins éphémère au cœur de leurs pôles urbains.</p> <p>Organiser un évènement sur l'espace public en proposant à différents acteurs, par un appel à manifestation, de créer un jardin éphémère sur l'espace public</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Théâtraliser les nouveaux usages du végétal.</p> <p>Attirer un tourisme demandeur de végétalisation.</p> <p>Inscrire Orléans comme une « destination végétale pour un city break »</p> <p>Développer de nouveaux débouchés pour les producteurs locaux</p> <p>Sensibiliser les habitants à la filière et encourager à végétaliser leur espace privé</p> <p>Initier une démarche multi-partenariale</p>
<p>ORGANISME PILOTE</p>	<p>Orléans Métropole</p>
<p>PARTENAIRES IDENTIFIÉS</p>	<p>Producteurs • Paysagistes • Transversalité au sein des services d'Orléans Métropole • Associations citoyennes • Établissements d'enseignement métropolitain</p>
<p>CRITÈRE D'ÉVALUATION</p>	<p>Nombre de dossiers déposés et d'espaces créés</p> <p>Nombre de visiteurs évalués</p> <p>Retombées médiatiques</p>

PRÉSERVER LES RESSOURCES



Accompagner les exploitations développant des labels d'Agriculture Biologique (AB) et/ou de Haute Valeur Environnementale (HVE) sur leur exploitation



CONTEXTE	<p>La demande des consommateurs est de plus en plus forte vers l'achat de produits présentant des garanties de qualité. Dans ce cadre, la vente directe auprès du producteur et les labels sont des réponses auxquelles les consommateurs sont sensibles.</p> <p>Parmi plusieurs labels officiels existants, des actions sont ciblées sur les labels AB (Agriculture Biologique) et HVE (Haute Valeur Environnementale).</p> <p>Ces deux labels de catégorie 3 sont délivrés d'après un cahier des charges précis et font l'objet de contrôles fréquents.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Valoriser les exploitations qui mettent en place des mesures pour préserver les ressources et la biodiversité sur les exploitations (lutte intégrée, mesures préventives, investissements limitant l'utilisation d'intrants)</p> <p>Faire connaître et encourager la labellisation des exploitations.</p> <p>Communiquer auprès du grand public sur ces deux labels.</p>
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Région Centre Val de Loire / DDT Bio Centre / Chambre d'agriculture du Loire / producteurs
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de labellisations déposées



Encourager la prise en compte de la biodiversité sur les exploitations et la gestion durable de la ressource en eau



CONTEXTE	<p>Orléans Métropole a défini une Trame Verte et Bleue sur son territoire pour maintenir, renforcer ou recréer les corridors écologiques.</p> <p>La Région Centre-Val de Loire encourage déjà les exploitants agricoles à prendre des mesures pour réduire l'impact de l'activité sur la biodiversité et les ressources dans le cadre des aides du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territorial).</p> <p>Orléans Métropole vient s'inscrire dans cette démarche et renforcer l'aide financière proposée par la Région.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Initier ou renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les espaces agricoles au travers d'actions concrètes :</p> <p>Prise en compte de la biodiversité : gestion des bords de champs, plantation de haies, maintien des corridors, lutte intégrée, équipement des exploitants pour limiter les interventions et l'utilisation d'intrants, méthode homologuée en agriculture biologique</p> <p>Préservation de la ressource en eau : limitation des ruissellements, système de récupération des eaux pluviales</p>
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • Contrat territorial
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Communes • Groupements agricoles • Agence de l'eau • Associations naturalistes • Région Centre Val de Loire
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de mesures mises en place Nombre de dossiers d'investissement déposés pour la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau

CONTEXTE	<p>Dans une logique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la question des transports liés aux activités économiques agricole se pose.</p> <p>L'Orléanais compte de nombreuses entreprises qui commercialisent en gros volume vers les centrales d'achats, les jardineries, Rungis...</p> <p>De nombreux camions quittent les exploitations orléanaises vers le marché parisien, national et international. L'Orléanais est aussi l'un des leaders en matière logistique, avec de nombreuses entreprises présentes sur le territoire.</p> <p>L'organisation logistique peut alors s'entendre sous différentes formes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - optimiser l'espace d'un camion vers une destination - mutualiser la livraison des derniers kilomètres - s'organiser localement pour les livraisons plus courtes (tournées) - profiter des camions au retour pour limiter les retours à vide.
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Identifier les flux de camions (départ, arrivée, type de marchandise, fréquence, volume)</p> <p>Évaluer les possibilités de mutualisation logistique</p> <p>Étudier la faisabilité de tournées pour les approvisionnements locaux (restauration collective, Pavillon)</p>
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • Loire & Orléans Éco
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Chambre d'agriculture du Loiret • Groupement de producteurs • Producteurs • Région Centre Val de Loire
CRITÈRE D'ÉVALUATION	<p>Étude mise en place</p> <p>Réunion organisée avec la production</p>

CONTEXTE	<p>Selon l'enquête serriste conduite en 2015, les paysagistes et les entreprises de production ornementale et arboricole ont besoin de mettre en place des solutions collectives de broyage et/ou compostage des végétaux. L'enjeu est d'autant plus présent qu'il est formellement interdit de brûler les déchets verts et que les solutions d'évacuations sont coûteuses et éloignées.</p> <p>Cette action trouve également écho dans les enjeux du PCAET (Plan Air Climat Énergie) puisqu'il permet de gérer les déchets verts à la source, limite le transport et favorise l'économie circulaire (copeaux pour le paillage ou compost).</p> <p>L'agriculture a également une carte à jouer pour réduire le gaspillage alimentaire.</p> <p>Le gaspillage à la source est en effet fréquent. Dès qu'il n'est plus rentable de récolter par rapport au prix de vente, des solutions de glanage peuvent alors être réfléchies.</p> <p>D'autres pistes peuvent être imaginées pour les produits considérés « non vendables » par leurs formes, leurs calibres ou leurs imperfections.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Proposer des outils communs pour la réduction des déchets verts à la source</p> <p>Valoriser des déchets verts grâce à la production de broyage</p> <p>Étudier la faisabilité d'une plateforme de broyage et/ou compostage commune, ou l'achat de matériel en commun</p> <p>Encourager la réduction du gaspillage alimentaire à la source auprès des producteurs et des consommateurs</p>
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • DDT
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Entreprises du Paysage • Véolia • Communes • Producteurs • Chambre d'agriculture du Loiret • Groupement de producteurs
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Étude de la faisabilité d'un outil en commun



METTRE EN RÉSEAU



Créer une dynamique entre exploitants, résidents et élus de la Métropole (exemple : la charte de bon voisinage établie en concertation entre les différents acteurs)



Poursuite d'une action inscrite dans la Charte agricole 2012 -2017

CONTEXTE	Depuis les années 1960-1970, de nombreux citadins à la recherche de foncier plus accessible et d'une qualité de vie différente s'installent dans les territoires périphériques de la Métropole. Ce phénomène modifie sans cesse les relations urbain/rural en repoussant toujours plus loin la limite entre les deux milieux.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Renouer le dialogue entre le monde urbain et le monde rural, notamment par l'organisation de rencontres. En effet, de nouvelles solidarités entre les territoires pourront émerger grâce aux échanges et en faisant connaître l'activité agricole auprès des populations. Définir et mettre en œuvre différentes actions (portes ouvertes, randonnées découvertes, conférences, expositions, « charte de bon voisinage »...)
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • Communes • Chambre d'agriculture
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Groupements agricoles • Agence d'urbanismes • Communes
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de manifestations/événements recensés Nombre de « Chartes de bon voisinage » signées



COMMUNIQUER

ACTION
32

**Communiquer sur les thèmes de l'agriculture urbaine auprès du grand public.
Valoriser les métiers, les productions et les hommes**



Poursuite d'une action inscrite dans la Charte agricole 2012 -2017

CONTEXTE	<p>L'activité agricole façonne le paysage et construit l'identité d'un territoire. La Métropole orléanaise a l'avantage d'accueillir des cultures très diversifiées.</p> <p>Malheureusement, le nombre d'exploitants en activité diminue constamment et les candidats à l'installation se font de plus en plus rares dans certaines branches d'activité comme l'arboriculture et l'horticulture.</p> <p>Aujourd'hui, de nombreux exploitants font remonter leur préoccupation quant à la méconnaissance de l'activité agricole par les jeunes et les riverains. Cela provoque d'ailleurs certaines tensions ou incompréhensions auxquelles il convient d'apporter des solutions.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Faire connaître les activités agricoles, les contraintes, les obligations matérielles et climatiques du métier pour favoriser une cohabitation durable avec les différents usagers et riverains</p> <p>Valoriser l'image de l'agriculture nourricière et/ou vectrice d'amélioration du cadre de vie auprès des plus jeunes et du grand public</p> <p>Travailler sur la promotion des métiers agricoles pour créer des vocations et assurer la reprise des exploitations</p>
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole • Chambre d'agriculture du Loiret
PARTENAIRES IDENTIFIÉS	Établissements d'enseignement agricole • Acteurs de l'emploi et de la transmission/reprise d'entreprises
CRITÈRE D'ÉVALUATION	<p>Nombre d'actions de communication mises en place</p> <p>Mobilisation des partenaires</p>

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Olivier CARRÉ
Président d'Orléans Métropole



Michel MASSON
Président de la Chambre d'agriculture
du Loiret



Jean-Marc FALCONE
Préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret



**Mairie de
BOIGNY-SUR-BIONNE**
Monsieur le Maire
Luc MILLIAT

Mairie de BOU
Madame le Maire
Michèle BLANLUET

Mairie de CHANTEAU
Monsieur le Maire
Jannick VIÉ

**Mairie de LA
CHAPELLE-SAINT-MESMIN**
Monsieur le Maire
Nicolas BONNEAU

Mairie de CHÉCY
Monsieur le Maire
Jean-Vincent VALLIES

Mairie de COMBLEUX
Monsieur le Maire
Frédéric MORLAT

**Mairie de
FLEURY-LES-AUBRAIS**
Madame le Maire
Marie-Agnès LINGUET

Mairie d'INGRÉ
Monsieur le Maire
Christian DUMAS

Mairie de MARDIÉ
Monsieur le Maire
Christian THOMAS

**Mairie de
MARIGNY-LES-USAGES**
Monsieur le Maire
Eric ARCHENAUULT

Mairie d'OLIVET
Monsieur le Maire
Matthieu SCHLESINGER

Mairie d'ORLÉANS
Monsieur le Maire
Oliver CARRÉ

Mairie d'ORMES
Monsieur le Maire
Alain TOUCHARD

Mairie de SAINT-CYR-EN-VAL
Monsieur le Maire
Christian BRAUX

Mairie de SAINT-DENIS-VAL
Monsieur le Maire
Jacques MARTINET

**Mairie de SAINT-HILAIRE-
SAINT-MESMIN**
Monsieur le Maire
Patrick PINAULT

**Mairie de
SAINT-JEAN-DE-BRAYE**
Madame le Maire
Vanessa SLIMANI

**Mairie de
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE**
Monsieur le Maire
Christophe CHAILLOU

**Mairie de
SAINT-JEAN-LE-BLANC**
Monsieur le Maire
Christian BOIS

**Mairie de
SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN**
Monsieur le Maire
Thierry COUSIN

Mairie de SARAN
Madame le Maire
Maryvonne HAUTIN

Mairie de SEMOY
Monsieur le Maire
Laurent BAUDE



CHARTRE AGRICOLE

Orléans Métropole 2018-2023

